

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Claude Mathieu

<https://www.cadre21.org/membres/83d31bb6996cb8664efcc070>

Date d'obtention : 2023-11-24 15:59:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention qui vise à responsabiliser les adolescents. cette méthode permet d'intervenir rapidement et efficacement afin d'éviter/arrêter la propagation d'image à caractère sexuel. De plus, elle offre une démarche précise à faire, afin d'intervenir tout en gardant l'intégrité physique et psychologique de la victime et des autres personnes impliquées.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me permettre d'être plus outillé et mieux préparer à faire face à ce genre d'intervention, je me sens plus en confiance suite à la formation. Elle a bien démystifié et répondu à mes questionnements sur le sujet, autant dans la sphère légale que sur mon rôle dans le processus. De plus, la formation va faire en sorte que mes interventions vont tous être uniformes puisque je vais les faire en tenant compte de la formation et des procédures à suivre.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

je vais tout faire pour préserver l'intégrité physique et psychologiques de la victime et des autres personnes impliquées. en respectant les normes et procédures de la trousse sexto. pour cela je ne dois divulguer aucun nom, afin que l'information ne soit pas partagée. Je ne dois pas voir et ou demander de voir, en aucun cas les sextos. etc.